



MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents :

Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. RUSE Serge, M. ROUY Christophe, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal.

Etai(ent) excusé(s) : Mme RAUMEL Karine donne procuration à Mme CHARROIS Nicole
Mme PETAT COLLE Annick donne procuration à Mme BEURTON Sandrine
Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à M. CUNAT Damien
M. DECLERCQ Ludovic

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Absents : 1

Excusés : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

31/10/2024

Date d'affichage

12/11/2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

12/11/2024

Demande de subvention au fonds de convivialité pour l'Octroi Délibération n°2024 - 38

Considérant le plan France Ruralité,

*Considérant la description du fonds de convivialité qui « vise à financer des lieux qui favorisent les rencontres, la mixité, la coopération entre les acteurs et apportent un service de façon innovante, comme les cafés associatifs, les tiers lieux à but non lucratif, les lieux intergénérationnels, les lieux culturels saisonniers ou encore les espaces de jeux traditionnels de type ludothèque »,
Sont éligibles au financement : l'accompagnement à l'émergence de projets, la rénovation de locaux à hauteur de 50 % de dépenses avec un plafond de 30 000 euros, l'acquisition d'outils de gestion, les frais de fonctionnement durant la première année.*

Peuvent déposer des dossiers : les associations, les collectivités territoriales rurales, les sociétés coopératives d'intérêt collectif, et les collectifs d'acteurs relevant de l'économie sociale et solidaire et sous forme de groupement solidaire".

Ces fonds permettraient de financer une étude sur les modalités de gestion du site de l'Octroi (étude du modèle économique, du mode de gestion du lieu, de l'accompagnement à la création d'un association, des modalités de fonctionnement, etc...), en complément de ce qui pourrait être réalisé par le CAUE, par un maître d'œuvre en termes de diagnostics techniques, aménagements du site/des bâtiments ou acquisition de foncier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la commune de Bayon

SOLLICITE

L'obtention du fonds de convivialité à hauteur de 21 650 € au titre de l'émergence à l'accompagnement des projets, pour la gestion de l'Octroi.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

